

La réserve de biodiversité projetée du karst de Saint-Elzéar

Mémoire présenté à la Commission d'enquête
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 23 octobre 2006



Société québécoise de spéléologie

Société québécoise de spéléologie
4545, av. Pierre-De Coubertin,
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec)
H1V 3R2

Tél. : (514) 252-3006
Fax : (514) 252-3201
1 - 800 - 338-6636
Courriel : info-sqs@speleo.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.0	La Société québécoise de spéléologie.....	4
2.0	Notre intérêt pour le projet.....	4
3.0	Délimitation du territoire de la Réserve.....	6
4.0	Doter la cette Réserve des moyens dont elle a besoin	7
5.0	Commentaires sur le Régime spécifique des activités	8
5.1	La pratique de la spéléologie libre	8
5.2	Le camping sauvage.....	8
6.0	Conclusion	9

1.0 La Société québécoise de spéléologie

La Société québécoise de spéléologie (SQS) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les spéléologues du Québec, qu'ils soient scientifiques ou amateurs. Elle les représente, assure la formation des amateurs et des cadres, œuvre à la préservation des sites et au développement de l'activité dans un cadre sécuritaire. Elle est reconnue à ce titre par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

La Société québécoise de spéléologie est membre de l'Union internationale de spéléologie.

2.0 Notre intérêt pour le projet

La SQS salue avec enthousiasme le projet de Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar. Ce projet est le résultat des efforts de nombreux intervenants, au nombre desquels nous sommes heureux de compter.

Il faut cependant saluer la ténacité des citoyens de Saint-Elzéar, notamment leurs représentants au CPRN et à la municipalité. Pour eux la date de la création de la Réserve sera historique, l'aboutissement d'une longue marche mais aussi le début d'un temps nouveau, porteur de défis importants qu'ils ont hâte de relever.

Il faut aussi saluer l'excellent travail de l'équipe du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui a su faire cheminer ce projet à travers tous ses méandres. Ce n'est sans doute pas une mince tâche que d'arriver à concilier toutes les contraintes, tous les intérêts, pour accoucher d'un tel projet.

L'intérêt et l'engagement indéfectible de la SQS envers le karst de Saint-Elzéar est bien connu et dans une large mesure reconnu dans les documents présentés en préparation à cette audience publique.

En fait, notre première visite à Saint-Elzéar remonte à 1974, lorsqu'un jeune couple de spéléologues profitèrent de leur voyage de noces en Gaspésie pour s'arrêter au village et vérifier si on y connaissait des grottes... Lorsque la découverte de la grotte de Saint-Elzéar a été connue, c'est tout naturellement que les citoyens de Saint-Elzéar firent appel aux spéléologues pour en faire avec eux l'exploration. Ceux-ci saisirent l'occasion, dès 1977, pour effectuer des reconnaissances sur le terrain, observant déjà plusieurs dolines d'importance. Comme on le sait, ils firent aussi les démarches nécessaires pour faire

protéger immédiatement la bande de calcaire de la grotte de Saint-Elzéar, du Lac-Duval-Sud à la rivière Hall.

Les études scientifiques menées par la SQS, en 1983-1985, à la demande du ministère de l'Environnement, si elles se sont concentrées essentiellement sur la grotte de Saint-Elzéar, ses environs immédiats (la «bande de calcaire de la grotte») et la bande de calcaire du village, ont été d'une très grande ampleur et leurs résultats font encore école. Menées sous la direction des scientifiques spéléologues Jacques Schroeder, Ph. D., géomorphologue, et Michel Beaupré, M. Sc., ingénieur géologue et spécialiste du karst, elles ont permis l'exploration d'une part importante du karst de Saint-Elzéar, à la fois du point de vue de la géologie et de la géomorphologie, de l'hydrologie, et dans le cas de la grotte de Saint-Elzéar, sa spéléogénèse, ses aspects biologiques et climatologiques, son hydrochimie, ses aspects structuraux, sa capacité de support, et enfin ses possibilités de mise en valeur, avec le zonage et les aménagements nécessaires. Ces derniers furent plus tard réalisés sous la supervision des mêmes spécialistes.

Avec les aménagements et enfin l'ouverture de la grotte de Saint-Elzéar au public, c'est à la Société québécoise de spéléologie qu'on s'adressa pour former les guides de la grotte en 1990, puis perfectionner leurs connaissances en 1991 et 1992. Ces stages furent aussi l'occasion de prospecter une part importante des bandes de calcaire situées au nord de la grotte, de lever un peu plus le voile sur leur potentiel. En 1993, un camp de désobstruction ouvrit deux chantiers, dont l'un permit la découverte de la caverne Anguleuse. Les résultats de ces travaux hors des environs immédiats de la grotte de Saint-Elzéar confirmaient ce qu'avaient déjà révélé les études précédentes : l'ensemble des bandes de calcaire de Saint-Elzéar renferme un grand potentiel karstique. D'où les démarches de la SQS, dans les années subséquentes, pour faire protéger un territoire beaucoup plus grand, qui avait été appelé «aire de protection extensive» lors des études de 1983-85.

En 1998, avec l'ouverture du Camp Elzée, de nouveaux besoins de formation se sont faits sentir. Cette année-là et la suivante, la SQS a formé de nouveaux animateurs, et plusieurs d'entre eux ont gardé le goût de l'exploration, continuant le travail d'exploration sur le terrain : pendant les activités du Camp, ils découvrirent avec les enfants la grotte des Apprentis spéléologues; ils poursuivirent les explorations en faisant la remarquable découverte de la grotte *Lactis lunae* et en menant de nombreux autres chantiers de désobstruction. Ils participèrent aussi aux campagnes de prospection et d'inventaire spéléologique menées par la SQS à la demande du groupe Habitafor de 2000 à 2002. Ces campagnes ont permis de répertorier et de localiser plus de 430 phénomènes karstiques, dont certains sont parmi les plus importants jamais observés au Québec. Ces résultats, il va sans dire, ont eu une grande importance dans le cheminement qui aboutit au projet de Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar.

Notre engagement a toujours été à l'effet de reconnaître l'importance de ce karst, l'étudier pour mieux le connaître et mieux le protéger, collaborer avec les responsables locaux et contribuer à sa mise en valeur pour le faire découvrir au plus grand nombre,

bien sûr, mais en préservant son intégrité pour les générations futures. Le projet de Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar va dans ce sens.

Nous avons pris bonne note de l'intention des citoyens d'élargir le CPRN pour inviter les intervenants intéressés, y compris la SQS, pour constituer le Comité partenaire de la Direction générale du MDDEP pour la gestion de la Réserve. Nous voyons cette proposition d'un bon oeil et sommes d'accord pour y participer.

Ce qui ne nous empêche pas de faire déjà quelques recommandations à la Commission.

3.0 Délimitation du territoire de la Réserve

Le tracé délimitant le territoire a été l'objet d'une discussion entre plusieurs intervenants et répond aux besoins dans l'état actuel des connaissances. Cependant, l'évolution de celles-ci pourraient faire évoluer ces besoins, et il faudrait prévoir la possibilité que les limites de la Réserve puisse évoluer avec eux.

Les bassins versants ont constitué l'une des principales références considérées lors de la détermination du tracé des limites. Ce choix est bien sûr logique. Cependant, peu de gens savent que l'écoulement des eaux souterraines n'est pas toujours conforme aux contours des bassins versants. En effet, dans le karst, celui-ci profite parfois de galeries qui ont été creusées à une époque où la géographie de la surface était très différente de celle d'aujourd'hui. La pluie qui tombe d'un côté d'une crête peut ainsi parfois passer sous celle-ci et se retrouver dans une autre vallée.

La grotte de Saint-Elzéar, pièce maîtresse du karst qui nous intéresse, a justement été formée à une époque où les bassins versants actuels n'existaient pas. Si elle respecte aujourd'hui les contours de l'un d'entre eux, c'est un peu par hasard.

Les probabilités de découvertes, notamment dans la zone des grandes dolines, de cavités d'origine ancienne, contemporaine peut-être à la grotte de Saint-Elzéar, sont importantes. Il est très possible que pour bien les protéger, il faille envisager d'agrandir le territoire de la Réserve de biodiversité de Saint-Elzéar. Cette possibilité devrait être prévue.

4.0 Doter la cette Réserve des moyens dont elle a besoin

Protéger 8% du territoire québécois est un objectif louable. Protéger le karst de Saint-Elzéar, connaissant le caractère exceptionnel des phénomènes karstiques qui s’y trouvent et le potentiel extraordinaire de découvertes qu’il recèle, c’est un choix évident et nécessaire.

Mais on ne protège bien que ce que l’on connaît. Or ici, malgré des études importantes réalisées jusqu’à maintenant, on a une connaissance très superficielle d’une grande partie du territoire concerné. La Réserve de biodiversité projetée ne vise pas d’abord à protéger quelques plantes rares bien connues, auquel cas un bon contrôle des accès au territoire pourrait peut-être permettre au gestionnaire de considérer son devoir accompli.

En créant la Réserve qui nous intéresse, c’est bien sûr le caractère exceptionnel de ce qui y est déjà connu mais c’est à notre avis surtout le potentiel de découvertes qu’on reconnaît. Le Cadre de protection et de gestion proposé à la consultation en juillet 2006 en tient compte, puisqu’il identifie de façon prioritaire comme enjeu écologique, immédiatement après celui d’assurer l’intégrité des phénomènes karstiques, celui d’acquiescer sur ceux-ci des connaissances. Pour ce faire, il y a beaucoup de travail en perspective. Ça ne se fera pas sans moyens.

De même, le Comité partenaire, composé de représentants des organismes intéressés, aura besoin de soutien pour assurer sa capacité d’apporter la contribution qu’on attend de lui dans les prochaines années. Plusieurs des organismes dont la présence est essentielle dans ce comité, au premier chef l’actuel CPRN, assument déjà d’autres responsabilités pour lesquels leurs moyens sont insuffisants ou suffisent à peine. Ils comptent largement sur leurs bénévoles, consacrent une grande part de leurs énergies à renouveler leurs moyens, s’épuisant à présenter des projets ponctuels, sans espoir de financement à long terme. Bien sûr, la Stratégie québécoise des aires protégées ne doit pas financer de l’administration, et justement celle-ci sera-t-elle assumée, selon notre compréhension, par la Direction régionale du MDDEP. À la bonne heure, dirons-nous, si cela permet aux forces vives du milieu de consacrer leurs énergies de façon plus productive dans l’avenir de la Réserve, avec un support technique, logistique et financier adéquat. Même les plus passionnés des bénévoles ont besoin de soutien, à la SQS nous sommes bien placés pour le savoir.

Sur ce sujet, le projet de plan d’action présenté dans la proposition de Cadre de gestion le 19 septembre, de même que les réponses aux questions apportées le même jour, selon les transcriptions, sont plutôt vagues.

La création de la Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar doit se faire de façon responsable, dans une perspective de développement durable. Comment? En premier lieu, en lui assurant les moyens financiers pour se développer.

5.0 Commentaires sur le Régime spécifique des activités

5.1 La pratique de la spéléologie libre

Nous sommes d'accord avec le projet de contrôler la pratique non encadrée de la spéléologie. Nous désirons manifester notre intérêt à participer à l'élaboration des critères de recevabilité des projets qui seront être soumis dans le but de pratiquer la spéléologie dans la Réserve.

Il est ironique que les spéléologues, ceux-là même dont le travail a révélé l'existence de la plupart des phénomènes qui justifient la création de la Réserve, ceux qui se font partout au Québec et dans le monde les plus ardents promoteurs de la préservation des sites spéléologiques, souvent fragiles, toujours méconnus, parfois méprisés, soient dans ce projet presque les seuls dont l'activité sera soumise à autorisation. Mais les spéléologues dignes de ce nom connaissent la beauté et la fragilité des grottes pour l'avoir côtoyée, et ils savent qu'ils sont privilégiés. Ils savent aussi que ce privilège s'accompagne de devoirs, dont celui de s'arrêter avant de commettre un geste irréparable. Les spéléologues connaissent et appliquent le principe de précaution depuis très longtemps.

Ils n'auront donc aucune difficulté à se soumettre aux critères qui seront établis, dans la mesure bien sûr où ils auront participé à leur définition, et que l'intérêt de la protection mais aussi de l'exploration des phénomènes auront adéquatement été pris en compte. Encore une fois, on ne protège bien que ce que l'on connaît.

5.2 Le camping sauvage

Il est certain que l'établissement d'un terrain de camping, dans l'état actuel des connaissances, à l'intérieur des limites de la Réserve nous semble difficile à envisager. Le choix d'interdire, cependant, le camping sauvage nous semble cependant exagéré.

Bien que la plupart du temps, lors de nos travaux de recherche dans le secteur, nous ayons préféré revenir au village et nous loger chez des citoyens qui nous accueilleraient toujours très chaleureusement, il nous est arrivé et il sera encore sans doute préférable, lors par exemple de chantiers de désobstruction, d'établir un camp à proximité du chantier. Ceci peut être fait, sans risque pour les phénomènes karstiques, à plusieurs endroits de la Réserve projetée.

D'ailleurs, parmi les questions émises lors de l'Audience du 19 septembre, une préoccupation a été évoquée sur cet aspect dans le contexte de la chasse, et une certaine ouverture a été manifestée par la représentante du promoteur, selon les transcriptions.

Nous proposons que l'activité « Camping sauvage » soit déplacée de la liste des activités interdites vers celle des activités soumises à autorisation. Nous annonçons en même temps notre intérêt à participer à la définition des critères qui seront élaborés pour en permettre ou non l'exercice. Nous croyons que cette activité devrait en général être interdite, mais qu'elle pourrait être permise lorsque justifié, à condition de se tenir en dehors des zones sensibles, en suivant des règles strictes s'inspirant de celles que se donnent les pratiquants éclairés du plein air, notamment les spéléologues québécois, depuis les années 1970.

Les règles que proposent l'organisme canadien récent « Sans trace » et son parent américain à peine plus ancien, *Leave No Trace*, sont une reformulation de ces règles au moins trentenaires. Elles peuvent aussi nous inspirer pour déterminer celles qui devraient être appliquées dans la Réserve.

Nous serons en mesure d'identifier et de justifier le choix d'aires où le camping sauvage pourrait être permis.

6.0 Conclusion

Le projet de Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar est le premier à avoir pour raison première la protection d'un karst au Québec. Sa réalisation sera une date charnière dans l'histoire de la protection de sites naturels au Québec, pour la population de Saint-Elzéar et pour la Société québécoise de spéléologie.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à la réalisation de ce projet, et nous sommes à la disposition de ceux qui prendront en mains les destinées de cette Réserve pour, dans la mesure de nos moyens collaborer à son avenir.

Nous croyons que la Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar a un brillant et fructueux avenir devant elle!